

# ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », comprenant au 31 Décembre 2025 : le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'Actif Net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 24 351 544 Dinars et un résultat bénéficiaire net de l'exercice de 3 454 000 Dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### **4. Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du Fonds Commun de Placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire, par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative

entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe aussi la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faite par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et aux responsables de gouvernance du Fonds.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

En application de l'article 29 du code des OPC et des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat, et ils ne peuvent pas conclure des conventions de pension livrée de titre d'emprunt de l'Etat que dans la limite de 10% de leur actif.

A ce titre, il est à noter que nos travaux de vérification ont permis de constater que, concernant les certificats de dépôt, la limite prévue par le décret a été plusieurs fois dépassée entre les dates du 31 octobre et du 04 décembre 2025.

Par ailleurs, et sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du FCP avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 mars 2026  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mehdi SIALA**

<b>BILAN</b>			
<b>Arrêté au 31/12/2025</b>			
(Unité : en Dinars Tunisiens)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4.1</b>	<b>19 664 015</b>	<b>17 373 033</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		19 664 015	17 373 033
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>5 075 679</b>	<b>4 178 434</b>
a - Placements monétaires	<b>4.3</b>	3 711 680	0
b - Disponibilités	<b>4.4</b>	1 363 999	4 178 434
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4.6</b>	76 452	156 228
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>24 816 147</b>	<b>21 707 695</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.9</b>	458 965	154 998
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4.10</b>	5 638	5 138
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>464 603</b>	<b>160 136</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>24 013 457</b>	<b>20 897 322</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4.8</b>	<b>338 087</b>	<b>650 237</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		222	426
b - Sommes distribuables de l'exercice		337 864	649 811
<b>ACTIF NET</b>		<b>24 351 544</b>	<b>21 547 559</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>24 816 147</b>	<b>21 707 695</b>

<b>ETAT DE RESULTAT</b>			
<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2025</b>			
<b>(Unité : en Dinars Tunisiens)</b>			
	<b>Notes</b>	<b>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</b>	<b>Période du 01/01/2024 au 31/12/2024</b>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</b>	<b>4.2</b>	<b>1 000 418</b>	<b>776 535</b>
a - Dividendes		1 000 418	776 535
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>197 420</b>	<b>380 448</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 197 837</b>	<b>1 156 982</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4.11</b>	<b>-836 727</b>	<b>-486 716</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>361 110</b>	<b>670 266</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CH 2 - Autres charges</b>	<b>4.12</b>	<b>-23 246</b>	<b>-20 455</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>337 864</b>	<b>649 811</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>337 864</b>	<b>649 811</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 886 137	729 327
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 256 427	623 169
* Frais de négociation de titres		-26 428	-21 001
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 454 000</b>	<b>1 981 306</b>

<b>ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET</b>		
<b>Arrêté au 31/12/2025</b>		
<i>(Unité : en Dinars Tunisiens)</i>	<b>Période du 01/01/2025 au 31/12/2025</b>	<b>Période du 01/01/2024 au 31/12/2024</b>
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>3 454 000</b>	<b>1 981 306</b>
a - Résultat d'exploitation	337 864	649 811
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 886 137	729 327
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 256 427	623 169
d - Frais de négociation de titres	-26 428	-21 001
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>-650 015</b>	<b>-697 452</b>
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>14 517 267</b>
* Capital	0	13 170 396
* Régularisation des sommes non distrib.	0	926 803
* Régularisations des sommes distrib.	0	420 068
* Droits d'entrée	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>0</b>	<b>-14 517 267</b>
* Capital	0	-13 170 396
* Régularisation des sommes non distrib.	0	-926 803
- Régularisation des sommes distrib.	0	-420 068
* Droits de sortie	0	0
<b>c - Régularisation charges capitalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>d - Régularisation des sommes distribuables</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 803 985</b>	<b>1 283 854</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>		
a - En début de l'exercice	21 547 559	20 263 705
b - En fin de l'exercice	24 351 544	21 547 559
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>		
a - En début de l'exercice	1 282 081	1 282 081
b - En fin de l'exercice	1 282 081	1 282 081
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>18,993</b>	<b>16,807</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>0,507</b>	<b>0,544</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>16,03%</b>	<b>9,78%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice arrêté au 31 Décembre 2025**  
**Montants exprimés en Dinars tunisiens**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, de type distribution, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010, sous le n° 45/2010.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1er novembre 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

Le règlement intérieur du fonds a été mis à jour en décembre 2019.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION. La convention de dépôt et de gestion a été mise à jour en décembre 2019.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 ont été élaborés conformément :

- ✓ A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ Aux arrêtés du ministre des Finances portant approbation des normes comptables.

Les états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net présentés selon les modèles autorisés ainsi que les notes aux états financiers.

**3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le FCP « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 sont les suivants :

**3.1 Unité monétaire :**

Les états financiers du Fonds Commun de Placement ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

**3.2 Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture de l'exercice, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture de l'exercice, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Opérations de pensions livrées**

#### ***3.6.1 Titres mis en pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fond procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### ***3.6.2 Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires.

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des prises en pension ».

#### 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### 4.1 Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 19 664 015 DT contre 17 373 033 DT au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>15 797 141</b>	<b>15 392 295</b>
Actions et droits rattachés	15 191 389	14 786 543
Titres OPCVM	605 753	605 753
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>3 866 874</b>	<b>1 980 737</b>
Actions et droits rattachés	3 682 829	1 908 642
Titres OPCVM	184 044	72 095
<b>Total</b>	<b>19 664 015</b>	<b>17 373 033</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté au niveau de l'annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres" sont présentés au niveau de l'annexe 2.

##### 4.2 Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 000 418 DT pour l'année 2025, contre 776 535 DT pour l'année 2024, et se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Revenus des actions - Dividendes -	973 367	745 844
Revenus des titres OPCVM - Dividendes -	27 050	30 690
<b>Totaux</b>	<b>1 000 418</b>	<b>776 535</b>

L'état détaillé du portefeuille-titres est présenté au niveau de l'annexe 1.

##### 4.3 Placements monétaires

Les Placements monétaires totalisent 3 711 680 DT pour l'année 2025, contre un solde nul pour l'année 2024, et se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Certificats de Dépôt	1 497 376	0
Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	262	0
Créances sur opérations de pension livrée	2 199 936	0
Intérêts courus / créances sur opérations de pension livrée	14 107	0
<b>Total</b>	<b>3 711 680</b>	<b>0</b>

#### 4.4 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 1 363 999 DT contre 4 178 434 DT au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Avoir en banque	2 861 611	4 159 651
Sommes à l'encaissement	0	0
Sommes à régler	-1 497 612	-236
Intérêts courus /compte courant	0	19 019
<b>Total</b>	<b>1 363 999</b>	<b>4 178 434</b>

#### 4.5 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 197 420 DT pour l'année 2025, contre 380 448 DT pour l'année 2024, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, les certificats de dépôts et les conventions de pensions livrées.

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Intérêts du compte courant	5 411	16 480
Intérêts des Certificats de Dépôt	21 754	1 691
Intérêts des Prises en pensions livrées	170 255	362 277
<b>Total</b>	<b>197 420</b>	<b>380 448</b>

#### 4.6 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 76 452 DT au 31/12/2025 contre 156 228 DT au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Dividendes à recevoir	23	23
Créances / Ventes Actions (Transactions du 31 décembre) *	76 430	156 206
<b>Total</b>	<b>76 452</b>	<b>156 228</b>

(\*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

#### 4.7 Capital social

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

<b>Capital au 31/12/2024</b>	
- Montant	20 897 322
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteur de parts entrants	0
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 886 137
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 256 427
- Frais de négociation de titres	-26 428
- Droit de sortie	0
<b>Capital au 31/12/2025</b>	
- Montant	24 013 457
- Nombre de titres	1 282 081
- Nombre de porteurs de parts	5

#### 4.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2025, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Sommes distribuables de l'exercice	337 864	649 811
Sommes distribuables des exercices antérieurs	222	426
<b>Total</b>	<b>338 087</b>	<b>650 237</b>

#### 4.9 Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 458 965 DT au 31/12/2025, contre 154 998 DT au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	33 962	30 466
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	422 577	122 355
Dépositaire	2 426	2 177
Commercial	0	0
<b>Total</b>	<b>458 965</b>	<b>154 998</b>

#### 4.10 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 5 638 DT au 31/12/2025, contre 5 138 DT au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
CMF à payer	2 039	1 829
Dividendes à payer	162	162
Dettes / Achats Actions (Transactions du 31 décembre) *	0	0
Etat- Impôt à payer	3 437	3 147
<b>Total</b>	<b>5 638</b>	<b>5 138</b>

(\*) : Cette rubrique enregistre les flux financiers relatifs aux transactions réalisées le jour de la clôture de l'exercice et qui ont été relatés au niveau des relevés bancaires du mois de janvier de l'année suivante.

#### 4.11 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 836 727 DT pour l'année 2025, contre 486 716 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi:

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	386 540	340 070
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	422 577	122 355
Rémunération du dépositaire	27 610	24 291
<b>Total</b>	<b>836 727</b>	<b>486 716</b>

#### 4.12 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 23 246 DT pour l'année 2025, contre 20 455 DT pour l'année 2024, et se détaille ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Redevance CMF	23 202	20 412
Impôts et Taxes	0	0
Autres Frais et Frais Bancaires	44	43
<b>Total</b>	<b>23 246</b>	<b>20 455</b>

## 5. Autres informations

### 5.1 Données par Parts

<b>Libellé</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Revenus des placements	0,934	0,902	0,930	0,744	0,745
Charges de gestion des placements	-0,653	-0,380	-0,370	-0,320	-0,248
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,282</b>	<b>0,523</b>	<b>0,560</b>	<b>0,424</b>	<b>0,497</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,018	-0,016	-0,015	-0,014	-0,014
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,264</b>	<b>0,507</b>	<b>0,544</b>	<b>0,409</b>	<b>0,483</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,264</b>	<b>0,507</b>	<b>0,544</b>	<b>0,409</b>	<b>0,483</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,471	0,569	0,054	0,583	-0,577
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,980	0,486	0,896	0,285	0,779
Frais de négociation de titres	-0,021	-0,016	-0,024	-0,011	-0,022
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>2,431</b>	<b>1,039</b>	<b>0,927</b>	<b>0,857</b>	<b>0,180</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2,694</b>	<b>1,545</b>	<b>1,471</b>	<b>1,266</b>	<b>0,663</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,431</b>	<b>1,039</b>	<b>0,927</b>	<b>0,857</b>	<b>0,180</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,431</b>	<b>1,039</b>	<b>0,927</b>	<b>0,857</b>	<b>0,180</b>
Distribution de dividendes	0,507	0,544	0,410	0,482	0,184
<b>Valeur liquidative</b>	<b>18,993</b>	<b>16,806</b>	<b>15,805</b>	<b>14,744</b>	<b>13,960</b>

### 5.2 Ratios pertinents

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>23 201 707</b>	<b>20 412 364</b>	<b>19 549 815</b>	<b>18 493 984</b>	<b>17 821 364</b>
Total charges / actif net moyen	3,71%	2,48%	2,53%	2,32%	1,89%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,61%	2,38%	2,43%	2,22%	1,79%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,46%	3,18%	3,57%	2,84%	3,47%

### **5-3 Rémunération du Gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion », gestionnaire à partir de la création du fonds collectif de placement. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Pour l'exercice 2025, la rémunération d'« Attijari Gestion » s'est élevé à 386 540 DT et la commission de surperformance à 422 577 DT.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 27 610 DT.

## ANNEXE 1

**PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS MONETAIRES AU 31-12-2025**

Désignation du Titre		Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2025	%Actif	Titres admis
<b>Portefeuille Titres</b>						
<b>CODE ISIN</b>	<b>Actions</b>		<b>15 191 389</b>	<b>18 874 218</b>	<b>76.06%</b>	
TN0001600154	ATTIJARI BANK	13 000	429 584	867 789	3.50%	50 000 000
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	816 363	1 654 283	1 526 599	6.15%	343 624 940
TN0007670011	DELICE HOLDING	134 456	815 150	1 729 642	6.97%	109 814 524
TN0007570013	EURO CYCLES	32 274	768 333	401 521	1.62%	9 801 000
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE	14 469	91 172	95 134	0.38%	25 000 000
TN0007530017	ONE TECH	216 010	1 685 387	1 891 168	7.62%	80 400 000
TN0005700018	POULINA GH	30 000	477 000	550 080	2.22%	180 003 600
TN0007610017	SAH	140 000	1 178 778	1 932 560	7.79%	84 015 979
TN0001100254	SFBT	180 000	2 394 307	2 253 420	9.08%	268 125 000
TN0006530018	SOTETEL	125 282	708 186	649 337	2.62%	4 636 800
TN0006560015	SOTUVER	158 162	879 971	2 184 375	8.80%	39 254 475
TN0001200401	TUNISAIR	201 300	150 607	68 442	0.28%	106 199 280
TN0007440019	TELNET HOLDING	279 000	1 926 326	1 901 664	7.66%	12 130 800
TN0007270010	TPR	80 000	276 490	919 680	3.71%	50 000 000
TN0007720014	UNIMED	201 100	1 755 815	1 902 808	7.67%	32 000 000
<b>CODE ISIN</b>	<b>OPCVM</b>		<b>605 753</b>	<b>789 797</b>	<b>3.18%</b>	
TN0007400013	FCP GAT PERFORMANCE	60	605 753	789 797	3.18%	
<b>CODE ISIN</b>	<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>		<b>1 497 376</b>	<b>1 497 638</b>	<b>6.03%</b>	
TNPN5F006CA4	CD31/12/25_10J_1.5MD_7.89%_AT TIJARIBANK		1 497 376	1 497 638	6.03%	
	<b>PENSION LIVREE</b>		<b>2 199 936</b>	<b>2 214 043</b>	<b>8.92%</b>	
	PPL_AB_BTA_8.55%_05-12-2025_56j		2 199 936	2 214 043	8.92%	
	<b>TOTAL</b>		<b>19 494 452</b>	<b>23 375 695</b>	<b>94.19%</b>	

ANNEXE 2

Les mouvements enregistrés sur le poste "Portefeuilles-Titres"

<i>Libellés</i>	<i>Coût d'Acquisition</i>	<i>Intérêts courus</i>	<i>+/- Values Potentielles</i>	<i>Valeur Fin Exercice</i>	<i>+/- Values Réalisées</i>
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>15 392 296</b>	<b>0</b>	<b>1 980 737</b>	<b>17 373 033</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>4 842 473</b>			<b>4 842 473</b>	
Actions et droits rattachés	4 782 809			4 782 809	
Titres OPCVM	59 664			59 664	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>	<b>-4 437 628</b>			<b>-4 437 628</b>	<b>1 256 427</b>
Cession des actions et droits rattachés	-4 377 964			-4 377 964	1 256 406
Cession de titres OPCVM	-59 664			-59 664	21
<b>Variation des Plus ou moins-values potentielles</b>			<b>1 886 137</b>	<b>1 886 137</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>15 797 141</b>	<b>0</b>	<b>3 866 874</b>	<b>19 664 015</b>	<b>1 256 427</b>